



Lettre du collectif insoumis N° 3

Les hausses du prix de l'eau sont dans les tuyaux

Au conseil du 14 avril, le Maire a proposé d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement lors d'un conseil ultérieur...

Le 12 juin nous étions 3 élus de NEFFIES lors d'une réunion de travail à Magalas où un échec de hausses fut annoncé.

Selon un maire les contribuables des communes comme la nôtre ayant réalisé des efforts de rénovation, vont payer pour permettre à d'autres municipalités de rénover à leur tour leurs installations...

Je suis intervenu pour dire la nécessité de mettre en place — en les formant — des hommes, des femmes **volontaires** parmi les employés communaux actuels.

Une certaine technicité est requise, la surveillance à distance comme les astreintes sont à prévoir mais aussi une ingénierie... Si l'on veut éviter cabinets d'étude et interventions externes, coûteuses.

Les articles 64 et 66 de la loi NOTRE prévoient un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement **seulement au 1er janvier 2020** et l'article 68 impose une mise en conformité avant le 1er janvier 2018...

Le 17 juillet j'ai voté **contre le transfert de cette compétence dès 2018** parce que je savais les hausses prévues et leur impact sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens..

L'argument de la hausse induite des dotations pour la communauté et cerise sur le gâteau celle des indemnités des élus communautaires n'étaient pas suffisants à mes yeux...

Il y a environ dix ans j'ai eu à mener une concertation difficile avec une association de campings du littoral, opposée à la réforme menée par mes soins de la redevance spéciale.

Celle-ci devait induire deux baisses successives de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de chacun des contribuables du SICTOM.

Notre ancienne communauté des 8 communes fut dans des difficultés financières telles qu'il avait fallu réduire de moitié les indemnités des élus...

Je crus bien faire de proposer de prendre la compétence *déchets*. L'année suivante l'équilibre financier fut trouvé sans réduire les indemnités mais la représentativité de NEFFIES au SICTOM en fut aussitôt réduite...

Telle est la leçon que je retiens.

Se préparer à une série de hausses an après an

Le **péché originel** du concept intercommunal ne réside pas dans la mutualisation des ressources, ni dans les compétences choisies

Ce péché provient de l'absence de suffrage universel direct.

Le « courage » ne pas augmenter le prix de l'eau a manqué à nos édiles (sic). A l'avenir, ce ne sera pas eux !! Mais la communauté qui s'en chargera. Hypocrisie...

Renforcer l'embryon de collectif insoumis et réfléchir ensemble comment contrarier le plan de hausses prévues sont devenues nécessités...

Plus d'infos
raymond.martin@neffies.fr

Nous contacter.

Point de vue contradictoire du félon

Le refus du Maire de communiquer une copie du cdrom contenant l'étude du Plan Local d'Urbanisme était farfelu, sans référence légale, abusif...
Aussi la commission nationale d'accès aux documents administratifs (CADA) a tranché...

Voir mon blog sur <http://urbanef.neffi.es>

Par lettre recommandée, textes règlementaires à l'appui, je faisais connaître le droit. Laissant plus de deux mois pour vérifier le bien-fondé (ou non) auprès d'un service juridique gratuit auprès du Conseil Général. Nenni !

Dénoncer la dérive autoritaire du Maire et des adjoints est « félonie », (serions-nous au temps des seigneurs ?) me dit-on le 17 juillet dans une longue diatribe ruminée de quatre pages, devant le silence des autres élus.

Quand on ne supporte pas la contradiction du débat démocratique, on n'impute pas à autrui le climat délétère que l'on crée soi-même...

Lors de l'examen du bilan de concertation de l'étude du PLU, je fus le seul élu à se rendre compte que le cabinet nous présentait par un honteux *copier-coller*, celui d'une commune du Gard ! Il y a des limites à la **confiance et à la docilité**.
Quand on a l'honneur d'une responsabilité électorale, le moins qu'il est attendu de vous est que l'on soit attentif...

Je ne suis que grain de sable mais depuis mon retour au conseil, les élus **désormais** votent en **ayant sous les yeux les propositions exactes** qui sont soumises à leur approbation. **Le félon insoumis** a contribué à ce changement essentiel.

Une œuvre d'art aux assises incertaines

Intrigué que le choix retenu par l'exécutif déroge aux procédures régissant les appels d'offres (publicité et concurrence) il me fut répondu que c'était le cas en matière artistique...

Recherche faite il apparaît que la commande publique d'une œuvre d'art dite du 1 % artistique obéit à une procédure stricte associant aussi le directeur régional des affaires culturelles et 3 personnalités qualifiées dans le domaine des arts plastiques...

L'appel à candidatures doit faire l'objet d'une publicité... Et même d'une indemnisation des artistes non retenus...

A Neffiès nous sommes dans un choix détestable car autoritaire...

Deux poids, deux mesures

L'une des propositions que le Maire refuse de mettre à l'ordre du jour, empêchant par là son vote, concerne l'anticipation avant 2020 des droits d'expression des élus non majoritaires dans le bulletin municipal. Mais pour anticiper pour le transfert de compétence eau, on va plus vite..

Au conseil du 24 octobre, le climat enfin apaisé m'a fait oublier que le Maire nous a fait voter sur une question non inscrite à l'ordre du jour...

Ne pas jeter sur la voie publique.